

**DATE DE
CONVOCATION**

8 décembre 2025

N° 27.299.25/42

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 21

Votants 23

Objet :

Acomptes sur
subvention 2026 –
Associations de plus de
23 000 €

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Nicolas PALOC à Mr Didier CRETOT

Mr Jean-Luc TANQUEREL à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr Abdelkader BENOUDA

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Patrik WATEL

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget 2026 au cours du 1^{er} trimestre 2026

Considérant les éventuels besoins de trésorerie des 2 associations Union Sportive de Gravigny ou PST CAP NORD EST

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de DETERMINER les acomptes sur subvention 2026 pour les 2 associations ci-dessous :

- Union Sportive de Gravigny : 6 250 €
- PST CAP NORD EST : 24 375 €

Article 2 : de les VERSER au fur et à mesure de leurs besoins de trésorerie

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

